

1ère approche des objectifs du site Ramsar « Étangs de Champagne humide »

Ce document a été réalisé en concertation avec les acteurs du territoire (AESN, DREAL, EPTB et PNRFO) et sera validé en comité technique.

Table des matières

Objectif 1 : Acquérir des connaissances pour l'orientation générale du site Ramsar.....	2
1.1 Réaliser un diagnostic du territoire.....	2
1.2 Harmoniser et développer les suivis espèces et habitats du site Ramsar.....	2
1.3 Améliorer et partager la connaissance des zones humides.....	2
Objectif 2 : Conforter la gouvernance et animer le site Ramsar.....	3
2.1 Proposer un cadre d'intervention pour la préservation du site Ramsar.....	3
2.2 Re-définir et officialiser la gouvernance du site.....	4
2.3 Renforcer l'animation du site Ramsar et la coordination de l'ensemble des acteurs.....	4
2.4 Faire le lien entre les instances nationales (Ministère, Ramsar France) et les partenaires techniques.....	4
Objectif 3 : Mettre en place des leviers pour favoriser l'action sur le site.....	5
3.1 Mobiliser et adapter les différents outils (réglementaires et financiers).....	5
3.2 Mobiliser les élus autour des enjeux du site Ramsar.....	5
3.3 Communiquer, sensibiliser et valoriser.....	6

Objectif 1 : Acquérir des connaissances pour l'orientation générale du site Ramsar

1.1 Réaliser un diagnostic du territoire

La réalisation du diagnostic¹ de territoire est un préalable à la rédaction du document d'orientations de gestion Ramsar. Ce diagnostic s'inspirera des modèles d'état initial de document d'orientation type DOCOB (document d'objectifs des sites Natura 2000) ou plan de gestion (réserves naturelles).

Il détaillera notamment :

- les informations générales du site Ramsar ;
- l'environnement socio-économique du site Ramsar ;
- l'environnement naturel et le patrimoine du site Ramsar ;
- les enjeux, fonctions et menaces² du site Ramsar.

Le sommaire du diagnostic pourra faire l'objet d'échanges lors d'un comité technique.

L'acquisition des connaissances nécessaires à la réalisation de ce diagnostic est à mener en collaboration avec le comité technique. Ce diagnostic permettra d'identifier certaines zones à enjeux ayant des thématiques « orphelines », c'est-à-dire manquant de maîtrise d'ouvrages pour mettre en place des actions de suivi ou de restauration.

1.2 Harmoniser et développer les suivis espèces et habitats du site Ramsar

L'objectif est de regrouper les données existantes, coordonner et harmoniser les suivis existants selon les règles définies au niveau national : protocoles, type d'échantillonnage, fréquence, date d'intervention, etc. En effet, les opérations de suivi des milieux et des espèces justifiant la labellisation Ramsar du site sont déjà en place. Toutefois eu égard à la pluralité des zones à suivre, plusieurs acteurs différents sont en charge de ces suivis, ce qui complexifie le recoupement et la valorisation des données recueillies à l'échelle du site.

Enfin, outre le suivi des espèces à l'origine de la labellisation, il semble pertinent de développer des indicateurs de suivi complémentaires à l'échelle du site afin de mieux connaître le territoire et d'affiner les orientations/actions à mettre en œuvre sur le site (*ex : suivi des espèces invasives et/ou envahissantes, suivi de l'occupation du sol...*).

Les résultats issus de ces suivis pourront faire l'objet d'un rapportage de données annuelles à l'échelle du site Ramsar. Ce rapportage permettra entre-autre :

- la centralisation, l'analyse et le traitement des données du site Ramsar ;
- l'actualisation progressive des données ;
- la valorisation et la mise à disposition des données auprès du réseau national d'acteurs.

Sur la base de l'analyse des résultats de ce rapportage, l'animateur proposera en lien avec le comité technique des études ou des programmes de suivi des habitats et espèces à enjeux (*ex : inventaires de zones humides, Cigogne noire, Cygne de Bewick, Grue cendrée, Pygargue à queue blanche...*). Il permettra également de valoriser les informations scientifiques disponibles sur le site Ramsar. Enfin, il facilitera les actions de communication.

1.3 Améliorer et partager la connaissance des zones humides

Les sites Ramsar peuvent être considérés comme des « laboratoires » du milieu vivant, essentiels à la compréhension du fonctionnement des écosystèmes des zones humides, de la biodiversité, des

1 Répondant aux attendus cadres mentionnés pages 9 à 21 du guide pour les porteurs de projets « mettre en place un plan de restauration des zones humides » : http://www.forum-zones-humides.org/iso_album/guide_decideurs_restoration_zh.pdf. [consulté le 08/11/2017]

2 SWOT (méthode d'analyse) comme préconisée par le projet collaboratif : <https://www.diagnostic-territoire.org/>

altérations qui les menacent, ainsi que des impacts des phénomènes globaux, tel que le changement climatique.

Le site Ramsar des Étangs de Champagne humide doit donc jouer un rôle fondamental dans le pilotage de diverses expérimentations, notamment en matière de préservation et de restauration de zones humides.

Ces « expérimentations » peuvent viser différents types d'acquisition de connaissance :

- conduites d'expériences appliquées (*par exemple, pour la gestion des roselières*) dans le but d'enrichir les connaissances du fonctionnement des zones humides et en particulier l'identification des impacts liés aux forçages globaux : changement climatique, impacts des espèces exotiques, fragmentation des trames écologiques, etc. ;
- test d'outils de gestion novateurs pour la préservation et la restauration des zones humides, par exemple via des outils de contractualisation impliquant les différents usagers du territoire.

Les retombées attendues pour ces expérimentations, dont les réussites et les échecs devront être analysés et partagés, sont de plusieurs niveaux :

- renforcement des connaissances fondamentales sur les zones humides, à partager notamment au sein du réseau Ramsar ;
- apport méthodologique pour déployer des outils de gestion efficaces à l'échelle du site Ramsar, qui pourront également être exportés sur d'autres territoires, notamment sur les bassins versant Seine-Amont, Marne et Oise.

Dans le contexte du changement climatique (cf. Stratégie d'adaptation de l'agence de l'Eau³), le rôle des zones humides pour la préservation d'une ressource en eau en quantité et qualité suffisante est un axe de recherche majeur à développer.

Objectif 2 : Conforter la gouvernance et animer le site Ramsar

2.1 Proposer un cadre d'intervention pour la préservation du site Ramsar

Le Ministère demande pour chaque site Ramsar la formalisation d'un document d'orientations qui devra guider la rédaction et la mise à jour des plans de gestion spécifiques à chaque zone. Ce document d'orientations de gestion, à construire, s'appuiera sur le présent document d'objectifs, ainsi que sur le diagnostic de territoire et définira les actions concrètes à réaliser pour atteindre les objectifs du site Ramsar.

Il comprendra notamment :

- l'approche descriptive et analytique, découlant du diagnostic territorial ;
- la gestion du site Ramsar avec les objectifs à long terme ;
- les orientations de gestion Ramsar à prendre en compte dans la mise à jour des différents documents de gestion des zones protégées du site (*ex. charte du PNRFO, plans de gestion des réserves, DOCOB, autres plans de gestion des zones humides, etc.*).

Le sommaire de ce document d'orientations pourra faire l'objet d'échanges lors d'un comité technique, puis l'ensemble du document sera validé par le comité de suivi du site.

Les grandes orientations de gestion Ramsar porteront une attention particulière aux principales mesures de conservation des oiseaux migrateurs, ainsi qu'aux autres enjeux à l'origine de la labellisation du site Ramsar, notamment le rôle des zones humides pour la préservation de la ressource en eau et le lissage des aléas climatiques. En outre, des orientations globales par secteurs et typologie de milieux seront établies.

3 <http://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/adaptation-au-changement-climatique>, [consulté le 08/11/2017]

2.2 Re-définir et officialiser la gouvernance du site

La gouvernance du site repose sur la désignation d'un organisme coordinateur et d'un correspondant⁴, ainsi que d'un comité de suivi et d'un comité technique.

Le comité de suivi

C'est l'instance décisionnelle du site Ramsar, notamment en charge de valider le diagnostic du territoire et le document d'orientations de gestion. Le comité de suivi choisit son président et propose un organisme coordinateur. Il sera nécessaire de mettre à jour l'arrêté de constitution eu égard aux différentes modifications intervenues depuis.

Ce comité de suivi se réunira régulièrement, si possible une fois par an.

Le comité technique

Il regroupe l'ensemble des acteurs techniques du territoire, identifiés comme référents Ramsar (ces acteurs sont aussi présents au sein du Comité de suivi). Ce comité technique a pour rôle :

- d'apporter un appui au comité de suivi ;
- de permettre les échanges de données ;
- d'aider à la rédaction du diagnostic et du document d'orientations de gestion ;
- de réaliser des documents de communication...

Ce comité technique sera officialisé et se réunira au moins une fois par an.

Organisme coordinateur et correspondant

L'organisme coordinateur désigne en son sein un correspondant du site Ramsar, communément appelé « animateur Ramsar ». Ce correspondant du site assure notamment :

- la coordination de la gestion⁵ et le suivi du site au quotidien ;
- le secrétariat et l'animation des comités.

2.3 Renforcer l'animation du site Ramsar et la coordination de l'ensemble des acteurs

Une étude sur les acteurs et les compétences disponibles sur la zone Ramsar sera effectuée puis utilisée pour la réalisation du diagnostic initial. L'animation du site s'appuiera sur ce diagnostic pour créer une synergie d'acteurs. Cette animation pourra être à l'initiative d'un ou plusieurs acteurs du territoire.

L'animation du site consistera en la mise en cohérence des actions et des connaissances de chacun afin de les valoriser et de les coordonner à l'échelle de l'ensemble du site Ramsar. Les pistes de travail suivantes pourront être mises en œuvre :

- création d'une plate-forme d'échanges de données ;
- formalisation d'un ou plusieurs réseaux d'acteurs en fonction de leurs compétences (ex. *réseau technique, réseau des collectivités, réseau d'éducation à l'environnement...*) ;
- développement des liens entre les réseaux d'ores et déjà existants intervenant ou à créer sur le site Ramsar.

2.4 Faire le lien entre les instances nationales (Ministère, Ramsar France) et les partenaires techniques

Le Ministère et l'association Ramsar France sollicitent les correspondants des sites Ramsar plusieurs fois dans l'année pour apporter des renseignements au niveau national, mettre à jour des données, réaliser des états des lieux ou des documents de communication...

Dans ce cadre, il sera nécessaire de mettre à jour la fiche descriptive du site (FDR) tous les 8 ans et de rédiger un rapport annuel d'activité.

4 L'organisme coordinateur et gestionnaire du site Ramsar peut être constitué si besoin d'un binôme de deux structures établissant une convention de partenariat en ce sens. De la même façon, deux personnes physiques peuvent être désignées comme correspondant du site.

5 Le terme « gestion » s'entend ici au sens large. Il intègre aussi bien la gestion environnementale du site, la communication, les actions pédagogiques et la valorisation économique.

Un séminaire Ramsar, organisé chaque année par l'association Ramsar France, permet d'échanger sur les pratiques des différents sites de France.

Objectif 3 : Mettre en place des leviers pour favoriser l'action sur le site

3.1 Mobiliser et adapter les différents outils (réglementaires et financiers)

De par la multiplicité des acteurs présents sur le site Ramsar des étangs de Champagne humide, différents outils de gestion du territoire sont actuellement en place. En effet, le site Ramsar regroupe des zones soumises à des mesures de protection réglementaire, contractuelle ou foncière.

Or, la préservation de ces différentes zones passe par la mise en place d'une animation et la mobilisation de moyens financiers adéquates. Un point d'amélioration important consiste alors à établir des axes de travail stratégiques pour une gestion, une animation et un soutien financier cohérents à l'échelle du site Ramsar, en collaboration avec les opérateurs associés (l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Direction Régionale et l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est, la Région Grand Est, les collectivités, etc.).

Cette stratégie globale du site Ramsar s'ancrera dans les grandes orientations nationales ou régionales (ex. *Stratégie Nationale pour la Biodiversité ; Stratégie de Création d'Aires Protégées ; Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires ; Plans Nationaux ou Régionaux d'Action ; Observatoire Régional de la Biodiversité, etc.*).

La multiplicité des acteurs et des expériences de chacun est un atout à exploiter par :

- la mise en commun des expériences de ces acteurs lors de projets ou d'événements centrés sur le retour d'expérience de gestion et de restauration des milieux naturels du territoire, notamment en zones humides ;
- l'ouverture à l'innovation territoriale, en particulier au regard des pratiques de contractualisation ;
- la coordination territoriale permettant à terme de mieux répartir et cibler les moyens financiers et de mobiliser les élus.

3.2 Mobiliser les élus autour des enjeux du site Ramsar

Il est nécessaire de mobiliser les élus de l'ensemble du territoire, qu'ils soient concernés ou non par un zonage particulier, pour générer une « conscience collective » des enjeux liés à la labellisation Ramsar de leur territoire et ainsi inciter la prise en compte de ces enjeux dans le développement de leur territoire.

La prise en compte de l'aménagement du territoire est incontournable pour la mise en œuvre du document d'orientations de gestion. Aussi, il apparaît nécessaire de suivre et d'orienter les aménagements existants, ainsi que d'assurer une veille réglementaire sur les projets. Pour cela, un appui est à apporter aux territoires (collectivités, acteurs techniques...) et notamment aux « maîtres d'ouvrages » privés ou publics (ex. *dans le cadre de la GEMAPI*).

En outre, sur les zones à enjeux « orphelines », de nouveaux espaces naturels protégés pourront, avec la participation des élus, émerger en cohérence avec les orientations nationales et régionales. L'identification de ces « zones orphelines » pourra notamment faire l'objet de plans d'action spécifiques (ex. *sur les bassins versants des zones humides d'intérêt patrimonial : organisation d'une animation notamment agricole, coordination des maîtres d'ouvrage potentiels, etc.*).

3.3 Communiquer, sensibiliser et valoriser

Un état des lieux des actions de communication existantes sera fait à l'échelle du site Ramsar, mais également au niveau national et international. Cet état des lieux permettra de proposer un plan de communication visant l'ensemble des cibles du territoire (élus, grand public, etc.) et coordonnant les actions d'ores et déjà en cours (ex. *fête des étangs, festival de l'oiseau, etc.*).

Ce plan de communication pourra notamment proposer :

- divers outils promotionnels (ex. *portail internet commun, charte graphique commune, etc.*) utilisés par tous, permettant une meilleure reconnaissance et lisibilité du label Ramsar sur l'ensemble du site ;
- un programme d'éducation sur la thématique Ramsar, afin de développer une conscience écologique au développement durable sous différentes formes (ex. *journées de sensibilisation à thème pour les élus, journées techniques*) ;
- le développement du tourisme ornithologique au sein du site Ramsar (ex. *à travers une plaquette de valorisation des sites emblématiques, des itinéraires de découverte, etc.*) ;
- la mise en place de collaborations (ex. *projet inter-parc d'éducation à l'environnement avec des classes Ramsar, partenariat avec le Comité Régional du Tourisme destination « lacs de Champagne », etc.*).